

ANNEXE A1
à signer lors d'une promesse d'achat
Adresse : route Delage/route 122, St-Cyrille-de-Wendover

No de lots : 4334534,4334713,4334538

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
Rien d'inclus	. autobus . récoltes en cours . ferraille dehors . tracteur, outils

DÉCLARATION DU VENDEUR :

- Déclaration du vendeur DV79189,
- Annexe A1 à signer lors d'une promesse d'achat (voir doc à télécharger)
- Aucun service sur place.
- La terre n'est pas arpentée, vendue selon le cadastre municipal pour la superficie et les mesures. S'il y a un crédit de taxes MAPAQ, la réduction est incluse dans le montant de taxes
- Aucun certificat de localisation ou de piquetage ne sera fourni par le vendeur (vendu tel quel)
- L'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Celui-ci est l'unique responsable d'obtenir la confirmation que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux dispositions pertinentes en matière de zonage soit avec la municipalité et/ou les instances légales et/ou autorités compétentes. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités face à ce point.
- Permis de construction d'une résidence possible sur le lot **4334538 uniquement** : Afin d'obtenir un permis de construction d'une résidence ou autre, l'acheteur devra lui-même s'assurer de la faisabilité de son projet avec la municipalité et/ou autres instances légales et/ou autorités compétentes. L'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Celui-ci est l'unique responsable d'obtenir la confirmation que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux dispositions pertinentes en matière de zonage soit avec la municipalité et/ou les instances légales et/ou autorités compétentes. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités face à ce point.
- La superficie en culture n'est pas garantie, vendue telle que vue.
- Vente faite sans garantie légale de qualité aux risques et périls de l'acheteur
- Le vendeur aura 6 mois à compter de la signature de l'acte de vente chez le notaire afin de libérer les bâtiments et ramasser ses objets personnels.

Par la présente, j'ai pris connaissance de ce document et m'en déclare satisfait.

PAG _____

Acheteur 1

date

Vendeur 1

date

Acheteur 2

date

Vendeur 2

date

Date : 17-04-17